

Compte rendu du Conseil communal de Saint-Josse-ten-Noode du 26/08/2013

Présents / Aanwezig : MM./HH. Kir, Bourgmestre-Président/Burgemeester-Voorzitter; Azzouzi, Jassin, Jabour, Özkonakci, Mme/Mev. Namli, M./Dhr. Boïketé, Mme/Mev. Meulemans, Echevins/Schepenen; M./Dhr. Smahi, Mme/Mev. Ilunga Kabulu, MM./HH. Mohammad, Medhoune, Mme/Mev. Laaraj, MM./HH. Yildiz, Roekens, Mmes/Mev. De Pauw, Genot, MM./HH. Disli, Muradyan, Mouhssin, Özdemir, Fremal, Balsat, Mmes/Mev. Warnotte, Vandenabeele, Conseillers communaux/Gemeenteraadsleden; M./Dhr. Neve, Secrétaire communal/Gemeentesecretaris.

Excusés / Verontschuldigd : Mme/Mev. Mouzon, M./Dhr. Clerckx, Mmes/Mev. Dagyarán et Bulduk, Conseillers communaux/Gemeenteraadsleden.

La séance publique est ouverte à 20h05 sous la présidence du Bourgmestre, M. Kir.

M. le Président: Une minute de silence est observée en hommage à David Yansenne. Un moment de recueillement sera organisé prochainement en sa mémoire.

1. Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 17.06.2013 – Approbation

M. Neve : Lecture du PV de la séance du 17.06.2013.

M. Mouhssin : Pas reçu le courrier de la SNCB concernant l'impossibilité de créer le RER.

2. Installation d'un conseiller communal.

M. le Président: Acte de la démission de M. Kfaiti.

Prestation de serment de Mme Vandenabeele.

3. Régie de Rénovation Urbaine ; Budget de l'exercice 2013

M. le Président: Le budget de la Régie sera désormais totalement intégré à celui de la Commune de Saint-Josse. Cette année, en cas de déficit dans le budget le déficit sera pris en charge par la Commune.

M. Roekens : Je suis étonné de voir le trou de 890 000€ étant donné que les années précédentes le budget de la Régie était toujours en équilibre. En effet les années précédentes les frais de personnel de la Régie ainsi que les charges et les emprunts de la Régie étaient pris en compte par la Commune. Je m'interroge aussi sur le budget d'exploitation.

M. Balsat : Pourquoi sur les travaux du 10-14 rue de l'Union, la Commune n'a toujours pas réceptionné ?

Mme Genot : Il est important de doter le service de moyens humains importants. Les contrats de quartier ce sont des sommes importantes de la région et c'est une possibilité de faire bouger le visage de la commune. Mais les années passées l'argent n'était pas assez consommé et retournait à la région. Il y a des services qui fonctionnent bien à Schaerbeek et Molenbeek, ça vaudrait la peine d'aller voir comment ça tourne.

M. le Président: L'introduction du dossier n'a pu se faire parce que des conditions quant aux

personnes à mobilité réduite n'étaient pas rencontrées. Sur le budget, nous avons voulu correspondre le plus à la réalité en ne gonflant pas les subsides. Il y a aussi des charges nouvelles comme les intérêts de retard ou les dédommagements exceptionnels. On a aujourd'hui mis les montants réels par rapport au personnel. Nous portons une attention accrue à la qualité de nos travailleurs. Nous avons lancé avant les vacances une procédure de recrutement d'ingénieurs pour renforcer le bras armé de la commune en matière de politique de rénovation urbaine.

M. Mouhssin : Dans les plans que l'entrepreneur a reçu, la marche était prévue ou une pente était prévue ? Je souhaiterais avoir les détails de cela.

M. le Président : Nous pouvons vous répondre par écrit en détail.

M. le Président: *Explications sur le budget.*

M. Roekens : A quoi sert la somme de 100 000€ de dédommagement exceptionnel

M. le Président: C'est une provision additionnelle aux 300 000€ d'intérêts de retard.

M. Roekens : Serait-il possible de visiter la régie, rencontrer le personnel ?

Mme Genot : Pourquoi y-a-t-il 300 000€ et 100 000€ séparément ?

M. le Président: les 100 000 € sont les indemnités de chantier, quand ils sont à l'arrêt. Il y a parfois des litiges et il est donc nécessaire de provisionner.

Mme Warnotte : Que veut dire subside extra de 180 000€ ?

M. le Président: Il s'agit en fait d'un remboursement de subside qui n'a pas été utilisé.

M. le Président: Le budget patrimonial montre les travaux qui ont été projetés.

Mme Genot : Pour revenir sur les questions d'indemnité : 55 000 € ?

M. le Président: C'est pour le quartier Godefroid de Bouillon

M. Roekens : Il y a beaucoup de fiches pour le contrat de quartier Liedekerke qui ne proposent pas de dates pour le début des travaux.

M. le Président: Nous viendrons le mois prochain avec des propositions pour faire avancer le dossier. Le vote est demandé.

M. Mouhssin : Le crédit disponible est celui qui existait de 20 000€ mais j'aurais souhaité savoir de manière pratique comment est mise en œuvre cette politique de soutien.

M. le Président: Je n'ai pas beaucoup d'éléments pour vous répondre et je propose qu'on y revienne quand j'en saurai plus. L'information doit être approuvée par le collège. Il y avait l'idée des citernes.

Mme Genot : Ecolo vote contre le budget de la Régie de Rénovation Urbaine.

M. le Président: Tous les actes que nous posons dans ce dossier ont été préparés en collaboration avec nos services juridiques et la Région de Bruxelles-Capitale.

M. Roekens : Je voudrais juste constater de mes propres yeux ce que vous dites est vrai mais nous n'avons pas encore eu accès à ce dossier.

M. Balsat : J'ai envie de faire confiance à la majorité. Il serait intéressant de permettre à l'opposition d'avoir accès à la RRU.

M. le Président: Nous n'avons pas l'intention de masquer les choses, vous aurez accès aux pièces du dossier.

Le budget de la RRU est approuvé avec 18 votes favorables, 5 votes défavorables et une abstention.

Ont voté non : Mme Genot, MM. Roekens, Mouhssin, Mmes Warnotte, Vandenabeele.

S'est abstenu : M. Balsat.

4. Régie de Rénovation Urbaine ; Budget de l'exercice 2013 ; douzièmes provisoires

Point retiré.

5. Régie communale autonome ; comptes et bilan 2012 ; rapport d'activité 2012 ; plan d'entreprise 2013 ; communication.

M. Balsat : Pourquoi les comptes de la RCA ne sont pas rapportés à la Banque Nationale ?

M. le Président: Nous nous engageons à vous répondre par écrit.

M. Roekens : Dans le passé il y avait un crédit de 75000€ pour résorber d'éventuels déficits de la RCA mais le crédit n'existe plus. Actuellement il y a un petit déficit de 16000€ qui a pu être résorbé mais ça ne peut pas durer éternellement.

M. le Président: L'ambition du collège est de déposer un budget en septembre-octobre. Le déficit dont on vous a parlé n'est pas astronomique et si il y a un problème la commune n'hésiterait pas à venir en aide à la RCA.

M. Balsat : Il y a un gros différentiel entre le bilan 2012 et 2011.

M. le Président: On verra avec le vérificateur.

Adopté / Aangenomen.

6. Prolongation de l'affiliation de la commune de SJTN aux Intercommunales IBE, IBG et SIBELGAZ

Adopté / Aangenomen.

7. Rémunération des auteurs et éditeurs pour reprographie ; reconduction de la convention

Mme Warnotte : Ca a déjà été signé alors pourquoi n'est-elle pas encore passée par le Conseil communal ? À partir du moment où le Collège engage la Commune sans passer par le Conseil communal il y a un problème.

Adopté / Aangenomen.

8. Appel à projets visant à soutenir la mise en oeuvre de collaborations entre les communes de la Région de Bruxelles-Capitale ; projet visant à poursuivre le GTI LEX, groupe de travail et d'information juridiques intercommunal au sein de la Région de Bruxelles-Capitale

Adopté / Aangenomen.

9. Subsidies visant à soutenir la mise en oeuvre de collaboration entre les communes de la RBC : projet du GT et d'Information en Marchés publics de la RBC visant le développement des activités de la plate forme GTI MP BXL

Mme Genot : 2500€ pour des sacs, porte-clés, objets promotionnels, on peut leur dire que la prochaine fois ils pourraient faire des économies là dessus.

Mme Warnotte : Quel est le niveau requis par le juriste engagé ? Si c'est un juriste de niveau A c'est beaucoup moins que les 58 000€ prévus.

M. le Président : La Commune de Saint-Gilles est porteuse du projet. C'est la Région qui décide de ce budget in fine.

Adopté / Aangenomen.

10. Collaborations intercommunales – GT Sécurité et bien-être au travail – participation.

M. le Président: Il s'agit de 5 réunions par an, pour faire évoluer les administrations. Nécessité de savoir ce qu'on fait ailleurs.

Mme Genot : Sur le suivi des dossiers « harcèlement », il est assuré par une personne de confiance ou un service externe ?

M. le Président: C'est une personne de confiance au niveau préventif mais en cas de plainte c'est un service externe qui est mandaté.

Adopté / Aangenomen.

11. Dimanche sans voiture 22/09/2013 : règlement d'administration intérieure.

Mme Warnotte : Un accord a été conclu au niveau des 19 communes mais en plus chacune des communes devait prendre un règlement d'administration intérieure ?

M. le Président: Il faudrait pour éviter tout malentendu qu'on approuve aussi le règlement de police.

Adopté / Aangenomen.

12. Acquisition de matériel informatique ; information.

M. le Président : Ce sont des décisions du 16 juillet dernier.

Adopté / Aangenomen.

13. Information des décisions relatives aux articles 234 alinea 3 et 249 de la nouvelle loi communale

Mme Genot : On parle du renforcement des planchers de la Nouvelle Ecole ?

M. le Président : C'est dans le cadre de la gestion quotidienne.

Adopté / Aangenomen.

14. Agence immobilière sociale de Saint-Josse ; compte de l'exercice 2012

M. Balsat : Est-ce une prévision ou une réalité ? Deuxièmement il y a une différence entre des valeurs entre 2011 et 2012.

M. le Président: Nous suivons la situation financière de l'AIS de plus près.

Mme Genot : On sait tous que le directeur de l'AIS a été remercié et qu'il y a un certain nombre de difficultés dans la gestion. Comment faire pour remettre cette AIS sur les rails ?

M. le Président: Les signaux sont plutôt positifs. À un moment il faut maintenir ce qu'on peut gérer en bon état. C'est parfois compliqué de trouver de bons corps de métiers. Des décisions devraient être prises dans les prochaines semaines.

M Mouhssin : Un exemple de dysfonctionnement qui n'était sans doute pas de la responsabilité du directeur mais de la majorité précédente : une locataire a de grosses difficultés à payer son loyer. Décision de l'ancien collègue : la virer et l'installer dans un logement de l'AIS. Les pratiques de l'ancien Collège ont sans doute participé à ce genre de dysfonctionnement.

Adopté / Aangenomen.

15. Musée Charlier ; organisation de visites guidées lors de la Biennale Art Nouveau et Art-Déco 19-20/10

M. le Président: Chouette d'inscrire la commune et son musée dans des projets ambitieux.

Adopté / Aangenomen.

16. Musée Charlier ; convention de partenariat Europalia International

M. le Président : Même commentaire.

Adopté / Aangenomen.

17. Motion des villes et communes belges et partenaires en soutien au PCIC ; demande de l'ACVB

M. le Président : Ce serait dommage que les projets engagés soient mis à mal au moment des transferts de compétence.

Adopté / Aangenomen.

18. Salle Guy Cudell ; basket-ball : adaptation des appareils pour la règle des 24 secondes ; approbation de l'attribution et des conditions ; procédures négociées sans publicité ; estimation de 287,98€ TVAC.

M. le Président : Il s'agit d'un tout petit montant.

Adopté / Aangenomen.

19. « Bains de Saint-Josse » asbl : approbation du compte annuel 2010.

Adopté / Aangenomen.

20. Participation à l'appel à projets « collaborations intercommunales » 2014 de la Région de Bruxelles-Capitale – Création d'un Groupe de Travail Intercommunal (GTI) relatif à la gestion harmonisée des inscriptions dans l'enseignement fondamental.

Adopté / Aangenomen.

21. « Waar gaat de nieuwe Nouvelle Ecole naartoe ? » ; interpellatie ingediend door Dhr. Frederic ROEKENS, Gemeenteraadslid.

Op een vergadering van het wijkcontract As-Leuven verklaarde de heer burgemeester bij de presentatie van het project op de gronden van de huidige Nouvelle Ecole dat de school spoedig zou verhuizen. Er werd toentertijd niet aangegeven waar naartoe en wanneer de school zou verhuizen. In de begroting van de Franse Gemeenschap is deze legislatuur (tot 2014) enkel geld voorzien voor de uitbreiding van de Delclefschool. Voor de nieuwe legislatuur van start gaat (en wellicht niet voor 2015) zal er geen extra geld beschikbaar zijn.

Vragen :

- Kan de gemeenteraad worden ingelicht over waar de school naartoe zal trekken en wanneer? Zal er eerst voor een voorlopige behuizing worden gezorgd of gaat men meteen voor nieuwbouw of renovatie?

*- Welk budget wordt er voorzien? Is er reeds een dossier ingediend bij de Franse gemeenschap?
- Waarom worden de oude plannen (nota bene van voormalige schepenen van onderwijs Emir KIR in 2001) voor een nieuwe school op de huidige locatie (bovenop een vernieuwde ondergrondse sportzaal) in de vuilbak gegooid? De huidige lokalen voldoen zeker en vast niet meer maar de locatie blijft met zijn centrale ligging interessant voor een school.*

- Wat zal er gebeuren met de huidige locatie van de school? Er is sprake van een toekomstige handelszaak aan de kant van het Sint-Joostplein? Wat betekent dit alles voor de toekomst van de

Peristylezaal en voor het achterliggende terrein waar de klascontainers momenteel op staan?

M. Roekens : Il n'y a pas de budget prévu pour une nouvelle école ou une extension d'école à Saint-Josse. Questions : pouvez-vous informer le Conseil de vos projets pour la Nouvelle Ecole ? Y a-t-il déjà un lieu prévu, un timing, un budget ? Un dossier a été introduit à la Communauté Française ? Pourquoi faire déménager l'école ? Que va-t-il se passer avec le lieu actuel qui abrite la Nouvelle école? Quid de l'accès à la salle péristyle qui se fait par la Nouvelle Ecole ?

M. le Président: C'est un espace important à nos yeux. Nous avons la confiance de la Région pour la rénovation de l'ensemble de cette zone. Il y a cependant un problème de phasage des travaux. Pas d'agenda à ce stade-ci. Il y a un projet transitoire.

M. Boïkete : Dans la phase transitoire il est prévu d'enlever les préfabriqués. Pour ça il faut faire l'état des besoins qui évoluent en fonction de la population scolaire des écoles. A la rentrée 2013-2014 c'est de l'ordre de 8 classes et une conciergerie. Des discussions sont actuellement en cours avec les HBM et la SLRB. Il y a des réglementations strictes. Si on veut créer de nouvelles classes provisoires dans les bâtiments qui se trouvent sur le site de la nouvelle école il faut respecter toute une série de procédures.

M. Jassin : Il faut trouver un lieu pour installer la nouvelle Nouvelle Ecole. Les travaux sont évalués à plus ou moins 5 millions. Quand nous aurons trouvé le lieu nous rentrerons un dossier à la Région Bruxelloise pour demander un subside qui serait à hauteur de 60 % du budget.

M. le Président: La priorité est de mettre fin aux préfabriqués. Il faut essayer de réfléchir à une école qui puisse accueillir les enfants dans les meilleures conditions possibles. Nous sommes occupés avec des opérateurs à trouver des réponses aux questionnements qui nous occupent.

M. Mouhssin : Je pense que vous maîtrisez tous très bien le dossier mais les informations que vous nous donnez semblent parcellaires. Un projet provisoire se fera sur le site de la Nouvelle Ecole ?

Mme Genot : Pourquoi ces bâtiments des HBM sont privilégiés alors que la Commune dispose de logements communaux tout autour ?

M. Boïkete : On travaille dans l'urgence, il faut trouver des logements... Plusieurs immeubles font actuellement l'objet de procédures de relogement des locataires. Dans le patrimoine communal tous les logements sont occupés.

M. Roekens : Pour l'année scolaire qui commence bientôt, rien ne changera ?

M. le Président : On est occupé à rédiger tout ça, on peut difficilement répondre de manière précise. Quand on aura du cash on vous dira ce qu'on va faire.

M. Roekens : Des rumeurs pourraient se répandre et des parents pourraient décider de ne plus placer leurs enfants au sein de la Nouvelle Ecole.

M. Mouhssin : La raison pour laquelle la nouvelle Nouvelle Ecole ne sera pas sur le site de la Nouvelle Ecole actuelle est une raison de calendrier ?

M le Président: Nous pensons que des préfabriqués ne doivent pas exister. Le plan est possible a condition d'avoir deux équipements du même calibre dans la zone. Faire les deux opérations cumulées en même temps est très compliqué. Sinon, des processus d'expropriations peuvent prendre

10-12 ans.

22. « Zwitserse luchtkastelen ; de toekomst van de Gesusite in het ongewisse » ; interpellatie ingediend door Dhr. Frederic Roekens.

In juli maakten eco-lo-groen sint-joost en groen brugge bekend dat de zwitserse eigenaars van het Gesuklooster en van de Weylerkazerne in Brugge niet de luxehoteluitbaters waren voor wie ze zich uitgaven maar wel ordinaire vastgoedspeculanten zijn die enkel geïnteresseerd zijn om hun eigendommen met veel meerwaarde te verkopen. Een van de technieken om meerwaarde te creëren is het verkrijgen van een stedenbouwkundige vergunning.

In Sint-Joost belooft de eigenaar van de site sinds de uitspraak van de Raad van State in 2010 een nieuw dossier in te dienen. Ondertussen is de Zwitserse eigenaar in vereffening en is hun Belgische partner na een juridisch dispuut bankroet gegaan.

Ecolo-Groen Sint-Joost-ten-Node vraagt naar het voorbeeld van de stad Brugge om de onteigening van de site. De gebouwen moeten een nuttige invulling krijgen voor de gemeenschap. De woningnood in het Brussels Gewest is enorm.

Waarom voor Gésu niet met de gemeente en het Brussels Gewest ijveren voor een gemengde woonproject met middenklasse-woningen, sociale woningen, handel, horeca en een culturele functie?. In afwachting moeten de leefomstandigheden van de huidige bewoners van het Gesuklooster worden verbeterd en moet voor er werken van start gaan worden begonnen met een begeleiding naar een nieuwe woning.

Vragen :

-Heeft de gemeente nog iets vernomen van de plannen van de eigenaars ?

- Welke stappen gaat de gemeente ondernemen? Behoort een onteigening naar het voorbeeld van de stad Brussel tot de mogelijkheden? Ziet de gemeente alternatieven ?

M. le Président: J'ai lu avec attention vos articles mais n'ai pas été surpris. Lorsque j'étais ministre du patrimoine nous voulions déjà faire quelque chose de ce chancre. J'ai très vite été sensibilisé au sujet. Ça va faire un an aujourd'hui qu'on nous a promis un permis d'urbanisme. Lorsque j'ai rencontré le propriétaire j'ai rarement vu un tel manque d'empressement à faire avancer les choses. Il y a aussi une situation sociale qui est interpellante. L'Union des Locataires Marolliens m'ont signalé qu'ils sont en train de perdre la main. La situation sur le terrain devient de plus en plus pénible. J'espère de tout cœur qu'on trouvera une solution. Le porteur du projet réclame de me voir depuis le mois de juin mais j'ai refusé de le recevoir. Mon chef de cabinet l'a reçu, lui a transmis différents éléments, mais je ne suis pas convaincu. Nous reviendrons plus tard dans une position d'attaque. Utiliser le squat et la pauvreté pour faire de la spéculation immobilière est inacceptable. Pour nous la deadline est fixée. Nous sommes occupés à réfléchir à une série d'actions possibles. Si rien n'a bougé d'ici la mi-septembre le collège devra prendre ses responsabilités. Nous le ferons avec humanité. Nous n'avons pas encore pris de contact avec des partenaires mais après le 15 septembre nous prendrons nos responsabilités. Nous n'avons rien promis et si il le faut on changera d'avis.

M. Roekens : Je peux vous conseiller de contacter votre homologue à Bruges Renaat Landuyt pour élaborer une stratégie commune face à ce genre de phénomène.

M. le Président: Des partenariats sont possibles, de multiples stratégies sont possibles.

M. Balsat : La commune envisagerait de taxer l'immeuble si il est abandonné ? Vous avez parlé des

associations qui ont reconnu au mois de juillet qu'ils ne tenaient plus les rennes. L'Union des Locataires Marolliens et l'Union des Locataires Saint-Gilloise disposent de très gros budgets. Il rentre dans leur objet social d'accompagner ces personnes. Ces deux asbl doivent être rappelées à l'ordre et on doit leur demander ce qu'elles ont fait pendant 2 ans.

M. le Président: Les associations sont dépourvues face à une loi de la jungle.

M. Balsat : Ce sont tous les occupants de la place Morichar qui sont arrivés au Gesu et sont arrivés en même temps que les « gros bras ».

M. le Président: Physiquement ils ne savent plus rien faire. J'ai demandé qu'on m'écrive officiellement pour qu'ils prennent leurs responsabilités.

23. Attitude de la commune de Saint-Josse, actionnaire principale des HBM dans le cadre de la fusion des SISP : les H.B.M. Esseulées ? » ; interpellation introduite par Mme Zoé GENOT, Conseillère communale.

Les fusions de SISP ont été prévues par le COMORI sur la 6ème Réforme de l'Etat. Le Parlement bruxellois vient de voter l'ordonnance qui lance concrètement le processus. L'ordonnance entrera en vigueur le 1er septembre 2013 et prévoit que la fusion, avec notre ou nos partenaires, devra être effective dans les 18 mois (soit au plus tard pour janvier 2015). Les sociétés nouvellement constituées devront avoir une taille minimum de 2.000 logements.

La fusion de notre société de logements sociaux est un acte important. Il est donc légitime que la commune de Saint-Josse, actionnaire principale des HBM, indique la direction dans laquelle elle souhaite voir les HBM et leur conseil d'administration travailler.

- Quelle attitude la commune de Saint-Josse souhaite adopter par rapport à cette réflexion : participation ou carte blanche au CA des HBM ?*
- Si la commune souhaite réfléchir à l'avenir des HBM, quelles démarches ont déjà été entreprises ? Quelles seront nos priorités ? Quel agenda est envisagé ?*

M. Boïkete : Ça fait plusieurs années que cette réflexion est en cours. Ça a commencé en 2011 avec la réforme de l'état qui voulait multiplier par 2 le SISP. Encouragement des SISP pour se rationaliser. Le directeur des HBM a été mandaté par le CA des HBM pour entreprendre une série de pourparlers. Début 2012 ça n'a pas abouti. Les HBM se sont lancées dans la recherche de nouveaux partenaires. Parallèlement à ça les 33 autres SISP ont continué leurs recherches. Ce n'est pas parce qu'on entend pas les autres sociétés de logement social parler de fusion que rien n'est entrepris.

Une ordonnance existe. Sur base des arrêtés d'exécution les SISP vont pouvoir finaliser leurs projets de fusion. Des discussions auront lieu dans les jours qui viennent.

M. le Président: L'objectif est de trouver une alliance. On aura une rencontre à Evere. Nous espérons pouvoir déboucher le plus vite possible sur un accord de principe.

24. « Nuisances et inepties urbaines dans nos quartiers... » ; interpellation introduite par M. Th. BALSAT, Conseiller communal.

Votre prédécesseur s'était à l'époque fait le porte-parole des habitants de la place Saint Josse en organisant une parodie de concertation avec la population lors de l'élaboration du réaménagement de cette dernière. A coup d'effet d'annonce il avait promis, juré, que plus jamais les habitants ne seraient importunés et notamment ceux de la rue de l'enclume, à qui, il martela qu'il mettrait cette

dernière en sens unique précisant que l'accès par la chaussée de louvain serait interdit. On sait aujourd'hui que cette promesse n'a jamais été tenue, laissant depuis de trop nombreuses années tous ces riverains à leur triste sort. Cette rue porte malheureusement bien son nom compte tenu des bruits de moteurs qui font office de marteau. Pour peu que l'on se montre attentif, on constate que nombre d'automobilistes en provenance de la place madou via la chaussée de louvain ont pris l'habitude de tourner à droite à hauteur du marchand de poulets situé 1, place st josse pour emprunter la rue de l'enclume. Du matin au soir et en prime la nuit, c'est un festival d'automobiles qui vrombissent dans cet étai. La signalisation, explicite, rappelle aux conducteurs qu'ils doivent notamment faire attention aux jeux d'enfants, aux piétons, aux habitants précisant que l'accès de la rue était réservé aux vélos et à la circulation locale...histoire de se donner bonne conscience. Comme si cela ne suffisait pas, les navetteurs en provenance de la rue Willems et de la rue verbist, peuvent, eux aussi, emprunter cette rue compte tenu que la ligne continue initiale a été supprimée à hauteur du futur koban en face de la rue de l'enclume et remplacée par une ligne discontinue quelques mètres avant le feu de signalisation. Je vous laisse deviner l'embarras de circulation supplémentaire aux heures de pointes notamment quand un véhicule entreprend une manœuvre pour tourner à gauche, freinant et bloquant toute la circulation et gênant dangereusement la zone réservée aux bus qu'il doit traverser. Cet afflux de trafic pose d'énormes problèmes de sécurité notamment pour les deux commerces horeca avec terrasses. En effet, les serveurs doivent doubler de vigilance lors des allées et venues pendant leur service. Ajouter à cela les nombreux piétons qui entrent et sortent dans la polyclinique dont beaucoup sont des personnes âgées. Une fois les obstacles écartés, une pancarte annonce aux automobilistes qu'ils peuvent ré appuyer sur le champignon. Pour les habitants de la rue le calvaire n'est pas terminé, puisqu'en plein milieu de la rue se trouve une plaque métallique, qui, pendant la nuit et au gré des passages des véhicules, résonne bruyamment dans les délicats tympans des riverains avides de sommeil.

J'ai rencontré récemment un grand nombre d'habitants de la rue, des commerçants et le représentant de la polyclinique qui souhaitent que l'on mette la rue en sens interdit par la chaussée de louvain et que les habitants, les médecins et les fournisseurs puissent y accéder par la rue des deux églises via un panneau de signalisation annonçant un cul de sac.

Est il envisageable d'interdire définitivement l'accès de cette rue en installant un panneau de sens interdit ou un potelet ? Dans l'affirmative, est il possible de supprimer une place de parking dans la rue et de la remplacer par une zone neutre afin de permettre à la circulation locale entrante et sortante de se croiser aisément ?

Les véhicules en provenance de la rue des deux églises et qui traversent la place st josse, ont en théorie

l'obligation de tourner à droite comme leur impose le panneau de signalisation agrémenté du signal stop. En pratique ce n'est pas toujours le cas puisque la ligne blanche discontinue située sur la chaussée de louvain, incite un grand nombre d'automobilistes à traverser la bande réservée au bus pour rejoindre la deuxième bande et tourner à gauche en direction de madou... Même si la code de la route est explicite en la matière, tous les conducteurs ne le maîtrise plus ou l'ignore volontairement.

Pourrait-on corriger ces incohérences dangereuses en remettant des lignes continues dans les deux sens de la chaussée de louvain ?

Qui n'a pas pesté au pied des feux de signalisation qui bordent la chaussée de Louvain, rue Willems et rue Verbist... ? Combien de fois n'est-il pas arrivé que des piétons traversent au rouge parce qu'aucun véhicule ne se trouvait sur la chaussée et que le feu de signalisation était comme endormi ? De longues minutes d'attente pour rien ?

Est-il possible de réduire le temps d'attente pour les piétons ?

Si le parking situé au 47 rue St François est effectivement propriété des HBM, l'entrée à front de rue au départ de la chaussée ne dispose pas d'une signalétique circonstanciée interdisant notamment de se garer en voirie. De fait, les locataires de l'immeuble sont régulièrement bloqués par des véhicules étrangers à l'immeuble générant fréquemment des conflits de voisinage.

Est-il possible d'installer un panneau signalant la sortie de véhicule et interdisant tout stationnement ?

M. le Président: On veut une réflexion globale à ce niveau-là avec tous les acteurs concernés. Lors de certaines rencontres avec certains acteurs, il apparaît régulièrement qu'il y ait des problèmes de mobilité. L'amélioration de la mobilité est un enjeu majeur pour le bien-être des habitants. On souhaite mener une politique la plus cohérente et la plus coordonnée possible. Le Collège entend mener une évaluation de toutes les actions qui ont été menées. Le Collège va prochainement recevoir un rapport et nous allons lancer cette étude. Sur la chaussée de Louvain, on sait que la STIB souhaite finir le travail. Les feux de signalisation seront étudiés sur l'ensemble de la chaussée de Louvain. On a rencontré beaucoup d'acteurs au cours de ce premier semestre. Ce que j'ai déjà obtenu de la STIB c'est qu'elle organise une réunion avec la commune pour entendre nos doléances. Il m'est difficile de répondre du tac au tac par rapport à des demandes faites par un Conseiller communal mais j'inscrirai ça dans une politique cohérente.

M. Balsat : Je vous parle également de problèmes de tranquillité et de sécurité.

M. le Président: Dans le cadre des discussions que nous avons eu avec les habitants, on reparle de l'espace public à ce moment-là. Je pense aussi que le passage de voitures à cet endroit est une hérésie, je ne sais pas pourquoi on a accepté qu'elles y passent. Le passage de la voiture et du bus n'est jamais arrêté par un îlot directionnel. Ce sont des points que j'ajouterai.

25. « Malpropreté... sus aux tags » ; interpellation introduite par M. Th. BALSAT, Conseiller communal.

Décidément notre commune est sale et je pèse mes mots. Quand ce ne sont pas les dépôts clandestins et autres incivilités du quotidien, quand ce ne sont pas nos amis les pigeons qui attendent toujours qu'on vienne les délogés, ce sont nos murs, nos façades, nos vitrines commerciales et autres mobiliers urbains qui sont victimes d'un fléau en vogue.....les TAGS. Il n'est pas un quartier, une rue qui n'est épargné par cette gangrène qui souille l'image de notre commune et qui engendre un sentiment d'abandon, d'insécurité... et dont l'inertie des autorités communales laisse supposer que les auteurs bénéficient d'une impunité. Si l'on peut admettre le droit à l'expression de tout un chacun désireux de révéler son bien-être ou son mal-être à travers une forme d'art contemporain, on doit également considérer que ce mode d'expression ne plaise pas à tous le monde et a fortiori s'il porte atteinte à la propriété privée ou publique et pour lequel les auteurs n'osent pas assumer

leur art en perpétrant leurs actes durant la nuit... Certain appelle cela le courage. Toujours est-il qu'une recrudescence de ces actes se perpétue ces derniers mois. Les victimes de ces artistes courageux sont souvent démunies pour lutter contre ces graffiteurs de la nuit. Tant les propriétaires privés que publics ont les pires difficultés pour effacer ces balafres nocturnes. Si des produits existent pour effacer ces tags, cela demande souvent énormément d'huile de bras et de patience pour les particuliers qui bien souvent renoncent à le faire, quasiment condamnés à subir une nouvelle attaque sitôt le ravalement effectué. Pour les autorités publiques le problème est bien plus ardu puisqu'il faut traiter la problématique sur tout le territoire communal. On me confirme que le service propreté est déjà tellement mis à contribution pour ses compétences journalières et autres incivilités ordinaires qu'il lui est humainement impossible d'assumer cette charge de travail supplémentaire. Que faire dès lors ? Saint Josse ne peut plus continuer à subir ces actes de vandalisme sans réagir. Notre commune souffre déjà suffisamment de son injuste réputation de commune pauvre pour ne pas rajouter un autre qualificatif peu gratifiant. Que compte faire la commune pour combattre ces incivilités ? Quels sont les moyens humains et techniques dont dispose St Josse pour traiter cette problématique ? Quels sont les moyens préventifs et répressifs existants ?

M. le Président: Je ne sais pas comment on différencie les taggeurs et les graffeurs, mais ce qui les excite c'est l'interdit.

M. Balsat : Il suffit d'indiquer sur le mur qu'il est interdit de graffiter.

M. le Président: A Lyon la ville était taggée dans tous les sens parce que Lyon avait pris le parti de confier le nettoyage des tags à une société privée. Donc plus ils avaient des tags plus ils travaillaient.

M. Jabour : On intervient 45 à 50 fois vis à vis des tags. Différentes techniques sont utilisées, et le nettoyage se fait à la machine à pression. Vu les produits utilisés les services de propreté publique doivent se mettre à jour parce que les taggeurs utilisent des produits qui ne sont presque plus enlevables. La répression des tags se fait via une taxe de 374€. Nous n'avons pas attrapé beaucoup de gens qui taggaient. L'affichage sauvage est aussi méchant que les graffitis. Nous adressons une quarantaine de taxes par an. En 2013-2017 il sera proposé par les services de la culture des activités avec les taggeurs. Un vrai plan de propreté pour la commune est en cours de finalisation. Il fera une trentaine de pages. J'espère qu'il sera bon.

26. « Parc Saint-François : nos enfants en danger ? » ; interpellation introduite par M. Th. BALSAT, Conseiller communal.

J'ai, durant ces dernières semaines, été alerté par des gardiens de la paix œuvrant dans le parc St François, de plusieurs situations inquiétantes qui pourraient mettre en danger nos enfants qui fréquentent journellement l'aire de jeux en contrebas. De fait, je me suis rendu, par deux fois sur les lieux afin de constater le bienfondé des inquiétudes des préposés. Dans le versant gauche du parc, deux talus verdâtres faisant office de mini montagnes, sont utilisés par les enfants comme toboggans. Les couches synthétiques de protection sont visiblement usées depuis belle lurette et ont laissé la place à de fines lamelles métalliques coupantes. Plusieurs enfants m'ont confirmé s'être déjà blessé au moins une fois. Au centre, un amas de sacs de sable à été installé tout le long d'une descente d'escaliers pour remplacer un caniveau d'évacuation inexistant menant vers la salle de sport mitoyenne au parc et censé empêché l'incursion des eaux par temps de pluie. Il est à noter qu'à ce jour, et par miracle, aucune chute n'a officiellement été enregistrée dans cette ouverture étrangement orpheline d'une barrière de protection. Du côté du versant droit où se situe

un espace de jeux en forme de cercle, fortement fréquenté par les enfants, un des murs mitoyens donnant sur le 18 rue de l'ascension est fortement fissuré et présente tout les signes avant coureur d'un ensemble qui va s'affaïsser. J'ai pu discuter avec l'un des locataires de l'immeuble concerné qui m'a confirmé sa même inquiétude et m'affirme l'avoir signalé à son propriétaire....

J'oubliais, nos amis les pigeons, qui squattent l'échafaudage installé dans l'immeuble des HBM à hauteur du foyer Poste, ils ont également pris position dans le parc avec tous les inconvénients qu'ils génèrent et dont les déjections perturbent nos bambins, rendant certains espaces glissants.

Il est à noter que ces situations sont connues depuis longtemps et que les gardiens en ont plusieurs fois référé à leurs responsables.

Que compte faire la commune à l'avenir pour prévenir tout accident ?

M. le Président: Ça me rappelle qu'on fête les 50 ans de ce jardin. Je crois qu'il faut d'abord se féliciter de cette acquisition. D'une manière générale je trouve qu'il y a eu un très bon aménagement. Quand vous ouvrez la barrière de la cour de l'école il y a une ouverture pour les enfants. Il y a en effet un problème dans la manière dont ont été faite les rénovations de la salle omnisports. Il y aura une réponse adaptée des services communaux et du collège mais il faut le temps de trouver les bonnes solutions.

M. Mouhssin : L'accessibilité du parc du côté de la rue Verte est problématique. Une solution va voir le jour ?

M. le Président: On est en plein redéploiement, nous étudions cette possibilité. Lors des festivités des 50 ans du parc Saint-Francois le cinéma a eu beaucoup de succès, sans violence.

M. Roekens : Meme remarque sauf que depuis leur local les gardiens ne voient pas l'accès rue verte.

27. « Musée Charlier, un outil culturel accessible à tous ? »; interpellation introduite par M. Th. BALSAT, Conseiller communal.

Nous avons la chance de posséder sur le territoire communal, un musée prestigieux et renommé qui attire chaque année de nombreux visiteurs et qui fait la fierté de notre entité tant les expositions proposées sont d'une grande qualité culturelle. Des touristes du monde entier ont eu le privilège de visiter ce lieu d'exception. Il est dommage de constater que l'adage relevant qu'il n'est plus mal chaussé qu'un cordonnier se vérifie auprès de nombreux habitants de notre commune. En effet, un grand nombre de tennodois n'ont jamais eu la chance de visiter cet antre de la culture bruxelloise et pour cause... Les prix pratiqués pour le droit d'entrée sont dissuasifs pour les plus démunis d'entre nous creusant de la sorte un nouveau fossé. L'accessibilité à la culture est un autre luxe inabordable. Pourtant, il y a quelques années les ayants droits sociaux pouvaient rentrer gratuitement ... Pour des raisons inconnues, lors du changement de conservatrice, cette accessibilité à été supprimée. Il me revient, que le premier lundi du mois, tous les musées bruxellois seraient accessibles gratuitement, excepté le nôtre...

Les prix pratiqués actuellement sont les suivants : Gratuité pour les écoles, 4 euros pour les étudiants et les pensionnés et 5 euros pour tous les autres. Après avoir discuté avec la conservatrice , il apparait clairement que les tarifs actuels proposés sont vécus par beaucoup de nos concitoyens comme une entrave à leur épanouissement et comme une injustice sociale. Serait-il possible d'ouvrir gratuitement les portes de notre musée une fois par mois ? Pourrait-on démocratiser l'accès pour les plus fragiles (Chômeurs, CPAS, Pensionnés, SDF, étudiants, Associations, PMR...) en ne leur faisant payer qu'un euro symbolique voire la gratuité pour les indigents?

M. Azzouzi : L'accès à la culture a été un élément essentiel à la déclaration de politique générale. . On a voulu notamment donner l'accès à la culture par les arts forains, l'art de rue. On a assisté à des comportements du citoyen lambda fort incroyables. Le musée Charlier est un écrin pour notre commune, il faut le faire partager davantage. 3 éléments fondamentaux si on veut donner l'accès à tout le monde : les tarifs, la programmation, la diffusion. Idée de travailler sur les horaires, notamment le dimanche. Possibilité de proposer un accès gratuit une fois par mois. En 2012 on parle de 3300 visiteurs. 1770 ont payé leur entrée et 1545 ont bénéficié de l'accès gratuit. Une réflexion est en cours : comment donner accès à plus de personnes, par exemple à travers les articles 27 et également la gratuité le premier dimanche du mois. Ca va nous permettre éventuellement obtenir une subvention à travers les institutions. Sur la programmation : on a souhaité diversifier les différentes actions que le musée porte. Par exemple la création d'ateliers de type « contes », « danse », « bande dessinée ». Ce sont des actions qui sont de type à influencer sur le degré d'intérêt des jeunes par rapport à la culture. Notre objectif est de commencer très tôt à donner à nos jeunes un accès à la culture. Il y a un travail de sensibilisation aux activités de type théâtrales. Ces jeunes qui suivent ces cours peuvent ainsi se connaître, s'instruisent à travers une sensibilisation théâtrale, artistique etc. Au niveau de la diffusion, on a une revue diffusée à 30 000 ex, le journal communal, une newsletter, des affiches collées dans différents panneaux, diffusion radio qui ont permis à certains de gagner des places pour accéder au musée. Nous souhaitons élargir nos activités et le collège va s'atteler à vous faire aimer la culture.

M. Roekens : Le musée est fermé le samedi et le dimanche, c'est le seul que je connais. Il serait intéressant pour augmenter sa fréquentation et son rayonnement de l'ouvrir le week-end.

Fin de la séance publique à 22h40.